

Synthèse des nouvelles modalités de prise en charge de la perfusion à domicile

L'arrêté du 12 avril 2016 modifiant les modalités de prise en charge de **la perfusion à domicile** (hors insulinothérapie par pompe) est entré en vigueur le 1^{er} mai dernier.

La nouvelle nomenclature prévoit une prise en charge des prestations de perfusion à l'aide de **22 forfaits** appelés **PERFADOM** :

- **Forfaits d'installation** (PERFADOM 1 à 6) intégrant :
 - des prestations techniques effectuées par du personnel qualifié lors de la visite d'installation (démonstration à l'utilisation du matériel, conseil et explications sur l'hygiène et la sécurité, informations techniques, vérification de la conformité à la prescription, fourniture d'un livret de suivi, appel téléphonique au patient 48 à 72h après l'installation...)
 - des prestations administratives (rédaction d'un compte-rendu à destination des du médecin traitant, médecin prescripteur, infirmier...).
- **Forfaits de suivi** (PERFADOM 7 et 8) intégrant :
 - des prestations techniques (fourniture du matériel de perfusion, livraison des accessoires et consommables, rédaction d'un compte-rendu de visite, intervention dans un délai de 12h en cas de panne, récupération du matériel loué ainsi que son nettoyage et sa désinfection, récupération des consommables, astreinte téléphonique 24/24 7/7 pour les diffuseurs et systèmes actifs...)
 - des prestations administratives (gestion administrative du dossier et continuité des prestations en cas de changement temporaire d'adresse...)
- **Forfaits accessoires et consommables** (PERFADOM 9 à 23) qui comprennent tous les consommables et accessoires nécessaires au bon fonctionnement des dispositifs et à la sécurité de la voie d'abord ainsi que les accessoires de branchement et de débranchement de la voie d'abord (par exemple : perfuseurs, rampes de perfusion, seringues, champs, compresses, gants, blouses, pied à sérum etc...)

Concernant la perfusion par gravité, les forfaits facturables sont :

- **PERFADOM 6** : forfait de suivi et d'installation de la perfusion à domicile par gravité. Le pharmacien pourra facturer ce forfait à condition **qu'il se déplace à domicile** pour l'installation et son suivi. Il est facturable une fois et ne pourra être pris en charge à nouveau que s'il existe un délai minimal de 6 semaines entre le dernier jour de la cure précédente et le 1^{er} jour de la nouvelle cure.
- **PERFADOM 17** : forfait pour consommables et accessoires pour **moins de 15 perfusions par gravité par 28 jours dans la limite de moins de 7 perfusions par semaine**. Il s'agit du seul forfait de consommables qui ne soit pas hebdomadaire mais qui est facturé à la perfusion. Par exemple : pour une fréquence de 3 perfusions par semaine, seront pris en charge 3 PERFADOM17/semaine.
- **PERFADOM 18** : forfait hebdomadaire pour consommables et accessoires pour **une perfusion par jour pendant 7 jours ou 7 perfusions sur 7 jours**.
- **PERFADOM 19** : forfait hebdomadaire pour consommables et accessoires pour **deux perfusions par jour pendant 7 jours ou 14 perfusions sur 7 jours**.
- **PERFADOM 20** : forfait hebdomadaire pour consommables et accessoires **pour plus deux perfusions par jour pendant 7 jours ou 21 perfusions ou plus sur 7 jours**.

Nomenclature perfusion: les forfaits

	Nom	Code	Libellé court	Tarifs
INSTALLATION	PERFADOM 1	1176882	Perfusion à domicile, forfait instal1, syst actif électrique, PERFADOM1-11-SA-ELEC	390,00
	PERFADOM 2	1159062	Perfusion à domicile, forfait instal2, système actif élec, PERFADOM2-12-SA-ELEC	180,00
	PERFADOM 3	1183570	Perf à dom, forfait ins rempli par ES,syst actif élec,PERFADOM3-1-REMPLI-ES-SA-ELEC	180,00
	PERFADOM 4	1164778	Perfusion à domicile, forfait instal1, diffuseur, PERFADOM4-11-DIFF	250,00
	PERFADOM 5	1191108	Perfusion à domicile, forfait instal2, diffuseur, PERFADOM5-12-DIFF.	115,00
	PERFADOM 6	1172619	Perfusion à domicile, forfait instal et suivi, gravité, PERFADOM6-IS-GRAV	50,00
SUIVI	PERFADOM 7	1178556	Perfusion à domicile, forfait hebdo suivi, système actif, PERFADOM7E-S-SA-ELEC	110,00
	PERFADOM 8	1179165	Perfusion à domicile, forfait hebdo suivi, diffuseur, PERFADOM8-S-DIFF	50,00
CONSOMMABLES ET ACCESSOIRES	PERFADOM 10	1116934	Perf à dom, forfait hebdo consom-access, SA/Diff, 1 perf/s, PERFADOM10-C-SADIFF=1/S	39,00
	PERFADOM 11	1140068	Perf à dom, forfait hebdo consom-access, SA/Diff, 2à3perf/s, PERFADOM11-C-SADIFF=2à3/S.	78,00
	PERFADOM 12	1166808	Perf à dom, forfait hebdo consom-access, SA/Diff, 4à6perf/s, PERFADOM12-C-SADIFF=4à6/S	175,50
	PERFADOM 13	1104629	Perf à dom, forfait hebdo consom-access, SA/Diff, 1 perf/j, PERFADOM13-C-SADIFF=1/J	269,00
	PERFADOM 14	1140690	Perf à dom, forfait hebdo consom-access, SA/Diff, 2 perf/j, PERFADOM14-C-SADIFF=2/J	511,00
	PERFADOM 15	1177893	Perf à dom, forfait hebdo consom-access, SA/Diff, 3 perf/j, PERFADOM15-C-SADIFF=3/J	726,00
	PERFADOM 16	1114881	Perf à dom, forfait hebdo consom-access, SA/Diff,>3 perf/j, PERFADOM16-C-SADIFF>3/J	915,00
	PERFADOM 17	1185160	Perf à dom, forfait/perf consom-access, Gravité, <15 perf, PERFADOM17-C-GRAV<15/28J	11,80
	PERFADOM 18	1121326	Perf à dom, forfait hebdo consom-access, Gravité, 1 perf/j, PERFADOM18-C-GRAV=1/J	83,00
	PERFADOM 19	1143279	Perf à dom, forfait hebdo consom-access, Gravité, 2 perf/j, PERFADOM19-C-GRAV=2/J	157,00
PERFADOM 20	1153616	Perf à dom, forfait hebdo consom-access, Gravité, >2 perf/j, PERFADOM20-C-GRAV>2/J	223,00	
ENT	PERFADOM 21	1103392	Perfusion à domicile, forfait d'entretien voie centrale, PERFADOM21-ENTRETIEN-VC-SF-PICC	10,00
	PERFADOM 22	1170419	Perfusion à domicile, forfait d'entretien voie centrale, PERFADOM22-ENTRETIEN-VC-PICC-LINE	19,50
TS	PERFADOM 23	1137095	Perfusion à domicile, forfait transfusion, PERFADOM23-TRANSFUSION-de-PSL-en-EFS	20,00

Le choix des forfaits pour la facturation se fera en fonction des critères suivants :

- modalités d'administration de la perfusion : systèmes actifs (pompe ou pousse-seringue), diffuseur ou gravité
- voie d'abord : centrale, PICC-line, périphérique ou sous-cutanée
- fréquences des perfusions

La facturation vise le moindre coût de prise en charge. Elle s'effectue le premier jour de la perfusion pour les forfaits d'installation et sur un rythme hebdomadaire à terme échu pour les forfaits de suivi ou de consommables.

Les anciens codes de la LPP sont radiés : 1186923, 1129434, 1135305, 1196413, 1182078, 1128713, 1145031, 1185668, 1128328, 1111782, 1146349, 1126128, 1101312, 1188431, 1116584, 1132560, 1161024, 1185094, 1109288, 1138309, 1122509, 1140973, 1171471, 1130377, 1144681, 1187472, 1183333, 1130420, 1154739, 1199506, et 1185020.

> La location des pieds à sérum est désormais incluse dans les forfaits PERFADOM.

Une mise à disposition au domicile du patient d'un pied à sérum sans délivrance par le même intervenant du matériel de perfusion ne peut pas faire l'objet d'une facturation à l'aide d'un code PERFADOM.

> Le forfait PERFADOM6 est un forfait d'installation et de suivi des perfusions par gravité. Il ne s'agit pas d'un forfait de livraison qui se substituerait au code 1101312.

> La prescription d'un perfuseur et d'un **set** pour administration d'un produit de contraste avant examen radiologique ne relève pas de la perfusion à domicile.

Les sets ne sont pas pris en charge et ne peuvent pas faire l'objet d'une facturation à l'aide d'un code PERFADOM.

Le set ne doit pas être non plus à la charge du patient, il est compris dans l'acte facturé par le cabinet de radiologie.

> Dans le cadre de la perfusion à domicile, **les sets de perfusion** ne sont plus pris en charge en tant que tels ils sont désormais inclus dans un forfait PERFADOM.